

Code criminel

J'espère que nous aurons des orateurs parmi les ministériels qui pour une fois ne resteront pas assis, à acquiescer dans le silence et à dire amen à tout ce que dit le ministre, mais qu'ils se lèveront de leur siège et qu'ils produiront les preuves voulues à la Chambre au cours de ces débats. J'espère qu'ils nous diront ce qui est arrivé au Canada pour que nous soyons obligés de donner à la police, quelle que soit la pureté de ses intentions, le pouvoir de porter atteinte à nos droits civiques. J'espère qu'ils nous diront pourquoi nous en sommes arrivés à des affaires telles que celles que le député de Calgary-Nord nous a exposées. Le député a en effet souligné que, même si la loi n'est pas appliquée—cette loi même qu'édicte le Parlement—la preuve recueillie grâce à un acte illégal est tout de même prise en considération par le tribunal.

Je pense que le Parlement doit tout de même savoir pourquoi l'on n'a pas répondu à ses questions. A mon avis, le

député de Calgary-Nord a rendu à la Chambre et à la population canadienne un fier service en faisant inscrire au compte rendu les différentes causes qui ont éveillé son attention et qui se reproduiront, à moins qu'au cours des débats concernant ce bill, nous n'étudions très sérieusement la question. A nous de décider si la situation s'est dégradée au point que la police doive détenir de tels pouvoirs. A mon avis, il ne devrait même pas en être question.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)